

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente instruit toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement .Elle veille à ce qu'il ait été procédé à toutes consultations utiles, et notamment à celles des équipes pédagogiques intéressées, ainsi qu'à celles de l'organe compétent en matière de pédagogie et du conseil de la vie lycéenne (CVL).Elle peut délibérer sur certains sujets sur délégation du conseil d'administration pour exercer certaines de ses compétences, dans les conditions prévues à l'article 22 de la présente délibération. Les décisions prises sur délégation sont transmises aux membres du conseil d'administration dans un délai de quinze jours ouvrables. Le vote secret est de droit si un membre de la commission permanente le demande. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les règles fixées à l'article 22 de la présente délibération en matière de convocation et de quorum pour le conseil d'administration sont applicables à la commission permanente ; les règles concernant le remplacement des membres du conseil d'administration, sont applicables aux membres de la commission permanente

Composition :

➤ **Membres de droit :**

- **Directeur, président de la Commission Permanente**
- **Gestionnaire**
- **CPE**
- **Le représentant de la commune**
- **Le représentant du conseil coutumier de l'aire coutumière**

➤ **Membres élus par les titulaires et suppléants du CA en leur sein**

- **5 représentants des personnels (3 enseignement et éducation ; 2 ATOSS) :**

Catégorie	Titulaire	Suppléant
Enseignement et éducation	LAURENT Nelly	BERTRAND Aurore
Enseignement et éducation	GUILLAUME Dominique	LE MAT Tanguy
Enseignement et éducation	TUISEKA Débora	TOULANGUI Marthe
ATOSS	MEURET Patrice	MOUEAOU Hornella
ATOSS	TONHOUEI Rosalie	

- **3 représentants élus des parents d'élèves :**

Titulaire	Suppléant
NONMEU Rose-May	MAPERI Fabienne
NECHERO Rebecca	DELESSERT Véronique
THOMO Corinne	ANGSAR Roberta

- **2 représentant élu des élèves :**

Titulaire	Suppléant
NONMEU Kerryl	GNIBEKAN Zakary
ANGSAR Valéria	THOMO Gaëlle

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE ET D'EDUCATION

Le conseil de discipline et d'éducation est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par le chef d'établissement-adjoint. Les représentants des personnels sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives. Cette élection a lieu, pour les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, au scrutin proportionnel au plus fort reste, pour les représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service, au scrutin uninominal à un tour. Les représentants des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration appartenant respectivement à chacune de ces catégories au scrutin proportionnel au plus fort reste. Pour chaque membre élu du conseil d'éducation et de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Les élections des représentants au conseil de discipline et d'éducation sont organisées à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration qui suit les élections à ce conseil.

Composition :

➤ **Membres de droit :**

- **Directeur, président du Conseil de Discipline et d'Education**
- **Gestionnaire**
- **CPE**
- **Le représentant du conseil coutumier de l'aire coutumière**

➤ **Membres élus par les titulaires et suppléants du CA en leur sein**

- **5 représentants des personnels (3 enseignement et éducation ; 2 ATOSS) :**

Catégorie	Titulaire	Suppléant
Enseignement et éducation	BERTRAND Aurore	TUISEKA Débora
Enseignement et éducation	TOULANGUI Marthe	LE MAT Tanguy
Enseignement et éducation	VILLANT Richard	AYAWA Marie-Hélène
ATOSS	MEURET Patrice	MOUEAOU Hornella
ATOSS	TONHOUEI Rosalie	

- **3 représentants élus des parents d'élèves :**

Titulaire	Suppléant
NONMEU Rose-May	MAPERI Fabienne
NECHERO Rebecca	DELESSERT Véronique
THOMO Corinne	ANGSAR Roberta

- **2 représentant élu des élèves :**

Titulaire	Suppléant
MEURET Maïly	THOMO Gaëlle
TIEOUE Smyley	ANGSAR Valéria

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE

Elle est réunie en tant que de besoin selon les modalités prévues par le conseil d'administration de l'établissement scolaire. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Sa réunion permet de croiser les regards et les compétences, notamment celles des personnels de santé et sociaux de l'établissement.

a) Ses compétences :

La commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. La finalité est d'amener les élèves, dans une optique pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de leur conduite, les conséquences de leurs actes pour eux-mêmes et autrui.

Cette commission ne doit pas être assimilée par l'élève à un conseil de discipline, auquel elle ne se substitue en aucun cas.

Elle est également consultée lorsque surviennent des incidents graves ou récurrents.

Elle participe à la mise en place d'une politique claire de prévention, d'intervention et de sanctions pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire et toutes les formes de discrimination.

Enfin, elle assure le suivi de l'application des mesures de prévention, d'accompagnement et de responsabilisation ainsi que les mesures alternatives aux sanctions.

b) Sa composition :

La composition de la commission éducative est arrêtée par le conseil d'administration.

➤ **Membres de droit :**

- **Directeur**
- **Gestionnaire**
- **CPE**
- **Infirmière scolaire**
- **Assistante sociale**

➤ **Membres élus par les titulaires et suppléants du CA en leur sein**

- **2 représentants des personnels (enseignement / éducation / ATOSS) :**

Titulaire	Suppléant
BERTRAND Aurore	TUISEKA Débora
VILLANT Richard	AYAWA Marie-Hélène

- **2 représentants élus des parents d'élèves :**

Titulaire	Suppléant
NECHERO Rebecca	ANGSAR Roberta
DELESSERT Véronique	THOMO Corinne

- **1 représentant élu des élèves :**

Titulaire	Suppléant
MEURET Maïly	NONMEU Kerryl

COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DU CESC :
Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Le chef d'établissement ou son représentant préside le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté de l'EPENC et désigne ses membres après avis du conseil d'administration. En fonction des sujets traités et compte tenu de ses attributions, il peut inviter les partenaires utiles. Le CESC est réuni à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande de la majorité des membres du conseil d'administration

Le CESC exerce les missions suivantes :

- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- Préparer le plan de prévention de la violence ;
- Proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque.

Le CESC a pour mission de promouvoir toutes les actions éducatives en faveur de la construction de la citoyenneté et d'apporter un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion. En liaison avec les axes du projet d'établissement, approuvé par le conseil d'administration, il contribue à des initiatives en matière de lutte contre l'échec scolaire d'amélioration des relations avec les familles, en particulier les plus démunies, de médiation sociale et culturelle et de prévention des conduites à risque et de la violence. Le CESC peut se réunir dans une logique de bassin en lien avec les écoles primaires et les autres établissements d'enseignement et de formation.

Composition : élargissement possible à toutes les personnes intéressées (pas forcément élues au CA)

- Directeur, CPE, Assistante Sociale, Infirmière scolaire, représentants de la commune et de la collectivité de rattachement, représentants des aires coutumières.

- Personnels d'enseignement et d'éducation : VILLANT Richard ; LAURENT Nelly
 - WAYA Christian ; ROBIN David
 - DUFOURD Noémie

- Personnels ATOSS : MEURET Patrice ; TONHOUEI Rosalie
 - Parents : ROHMAT Andrian ; RUA Nathalie ; THOMO Corinne ; DELESSERT Véronique ; CHENNELONG Renée ; NONMOIRA Georgette

- Elèves : ANGSAR Valéria ; GNIBEKAN Zakary

Lors du premier CA, il sera demandé aux membres ceux qui souhaitent participer au CESC